



## CE DMSMO du 15 octobre 2014 :

Après les élections de juin 2013, notre syndicat FO a enfin pu occuper une place dans les instances du CE DMSMO. Jean-Michel Mouron puis Imane Martins ont été élus au sein du bureau sur un mandat précis : **aucune baisse de prestation et amélioration du règlement par plus de justice en faveur des salariés.**

Or depuis janvier 2005, le CE DMSMO et le CCE sont dans **illégalité** puisqu'ils confondent, dans leur utilisation, deux budgets, celui consacré aux frais de fonctionnement et celui des activités sociales et culturelles.

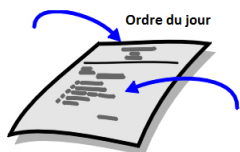
### **Comment sortir de l'illégalité sans risquer de léser les salariés ?**

Notre syndicat a donc consulté un avocat et un expert-comptable pour définir comment sortir de cette situation. Ils nous ont conseillé de soumettre au comité la résolution suivante :

*Afin d'assurer le maintien et même l'amélioration des prestations et permettre aux CE DMSMO de réclamer une dotation suffisante pour l'exercice en cours et les prochains exercices, Il est proposé au CE de demander à son expert-comptable de :*

- Vérifier et communiquer le calcul détaillé de la subvention patronale pour les ASC dans tous les éléments directs et indirects notamment ceux résultant d'un usage et de l'accord du 22 décembre 2004 pour les 5 derniers exercices.
- D'estimer les montants éventuellement dus par l'entreprise en fonction de la jurisprudence IBM 2011
- D'attester les dépenses ASC et compte de fonctionnement pour les 5 derniers exercices et de fournir des états détaillés aux élus."

Une telle expertise permettrait notamment au CE de réclamer à l'employeur une dotation ASC au moins égale à la subvention réelle la plus élevée des 3 dernières années **ce qui protégerait les salariés contre toute baisse de leurs prestations.**



Nous avons tenté à plusieurs reprises de mettre cette résolution à l'ordre du jour et nous nous sommes heurtés, à chaque fois, aux refus des secrétaires et du président.

Au CE du 15 octobre, il y aura élection du secrétaire et du trésorier (et peut-être d'un trésorier adjoint). Nous interviendrons pour demander aux candidats de s'engager à inscrire cette résolution à l'ordre du jour et à la voter. **Nous précisons que les syndicats et élus qui refuseraient de soutenir cette résolution prendraient le risque de léser les salariés par une baisse de leurs prestations.**

Évidemment nous ne voterons pas pour les candidats qui ne prendraient pas cet engagement.

Et en tout état de cause nous continuerons ! S'il le faut, nous proposerons à tous les élus de demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour du prochain CE puisque, **si la majorité des élus signent une telle demande, elle s'impose à l'employeur.**

Nous continuerons de vous informer sur cette question très importante.



## TELETRAVAIL

### **FO réclame une négociation séparée !**

Les mauvaises conditions de transports, l'éloignement du lieu de travail et la dégradation des conditions de travail conduisent de nombreux salariés à réclamer un accord sur le télétravail.

**Notre syndicat FO a dans ce domaine des revendications et a réussi à les faire aboutir dans un accord signé par FO chez AXA.**

A Generali, la Direction ne veut pas de cette négociation sans contreparties par ailleurs. De fait, elle exerce un chantage inadmissible en réclamant une négociation qui lie la question du télétravail avec celle de l'organisation générale du travail.

**Quelques exemples :** la Direction exige un accord des syndicats pour imposer des permanences jusqu'à 19 heures, revoir l'amplitude horaire quotidienne, la mise en place de bureaux partagés ... et ce, non pas pour les seuls télétravailleurs mais pour tous les salariés !

Notre syndicat FO a rejeté, dès la dernière réunion de concertation du 11/09/14, ces exigences inadmissibles et a réclamé une négociation sur le Télétravail séparée, sans aucune contrepartie ; négociation où nous ferons valoir nos revendications en la matière !

**A suivre ...**

### **TOUS FRAUDEURS ???**

Nous avons appris l'existence de notes de service (procédures) qui stipulent que tous les sinistres des salariés de Generali doivent faire l'objet **d'un traitement particulier avec une expertise au 1<sup>er</sup> euro en cas de sinistre.** Ceci est totalement inadmissible s'agissant d'une véritable discrimination à l'encontre des salariés ! Aucune information n'a été communiquée à quiconque sur ce sujet.

Les délégués du personnel FO ont alors demandé à la direction la communication de ces notes de service et **surtout le retrait de ces dispositions.**

Alors que nous avons connaissance de ces procédures très récentes, la direction a simplement répondu :

« La Direction indique que ces consignes s'inscrivent dans le cadre de contrôles opérés depuis plusieurs années ». Alors si ces notes discriminatoires sont ignorées de la Direction, elle doit les retirer. **Nous réitérerons notre demande.**

### **Intégration de la succursale française de GIS au sein de 'UES Generali France Assurances**



Cette demande venait devant le Tribunal d'instance de Paris 9ème le jeudi 25 septembre 2014. Il faut noter que la saisine de la justice n'est recevable qu'en cas d'échec des négociations. Or seul FO avait déposé une demande de négociation rejetée par la Direction.

Alors, nous avons fait le choix de nous désister pour permettre une demande plus large et conjointe d'ouverture de négociation : FO, CGT et éventuellement d'autres organisations syndicales, pour permettre l'intégration de la succursale française de GIS dans l'UES. Cependant, nous avons averti le tribunal et bien sûr les autres parties, que nous reviendrons devant les juges en cas d'échec de cette démarche.

**Tous les salariés de l'entreprise sont concernés car l'enjeu considérable est beaucoup plus large que la succursale GIS en France. En effet, si cette pratique se généralise sans aucune difficulté, sans que personne ne l'arrête, la Direction de Generali sera en mesure de succursaliser toute l'entreprise et ainsi, sortir progressivement tous les salariés de l'UES en les privant de leur statut actuel.**

**Nous reviendrons également sur cette question !**